Saint-Charles
sur-Richelieu

405, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu QC J0H 2G0
450-584-3484, direction@saint-charles-sur-richelieu.ca

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
Adoption du Règlement # 277-26-009 modifiant le règlement de zonage 2011-11-008 et ses amendements

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue le 2 septembre 2026 sous la présidence de madame la mairesse Julie Lussier, les membres du conseil municipal ont adopté le règlement 277-26-009.

La Municipalité a reçu le certificat de conformité de la MRC de la Vallée-du-Richelieu suite à l'adoption de ce règlement le 23 octobre 2026.

Par conséquent, ce règlement est présentement en vigueur et est disponible au bureau municipal à toutes les personnes qui désirent le consulter.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 2 novembre 2026.

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche, greffière-trésorière